

Le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2025

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald,

Auxiliaire de séance :
Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Délibération : approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2025
- 2.** Délibération : approbation du compte financier unique 2024
- 3.** Délibération : affectation du résultat 2024
- 4.** Débat d'orientation budgétaire (budget 2025)
 - taxes locales 2025
 - budget Primitif 2023 en section de fonctionnement et en section d'investissement
- 5.** Délibération : Vote des subventions communales 2025
- 6.** Délibération : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité 22/35ème
- 7.** Adoption des décisions du Maire depuis la dernière réunion de conseil municipal

POINT N° 1

Délibération 2025.27.03.01

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU
30 JANVIER 2025**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 2

Délibération 2025.27.03.02

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Point présenté par Madame Martine MAILLARD, doyenne d'âge

Le Compte Financier Unique se substitue dorénavant au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Madame MAILLARD donne lecture du Compte Financier Unique 2024

L'exécution du budget primitif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET 2024

Réalisation Fonctionnement	2024
Dépenses	736 936.15 €
Recettes	867 256.78 €
Résultat de l'année	130 320.63 €
Excédent reporté N-1	67 325.62 €
Résultat cumulé excédent	197 646.25 €

Réalisation Investissements	2024
Dépenses	120 763.29 €
Recettes	294 871.53 €
Résultat de l'année	174 108.24 €
Excédent/Déficit n-1 reporté	-63 257.52 €
Résultat cumulé	110 850.72 €
Restes à réaliser en dépenses	133 655.00 €
Restes à réaliser en recettes	8 290.00 €
Résultat cumulé besoin de financement	14 514.28 €

Monsieur Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité (9 voix pour)

Adopté à l'unanimité

POINT N° 3

Délibération 2027.027.03.03

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 130 320.63 €

B - Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif + 67 325.62 €

C - Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) + **197 646.25€**
(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D- Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice + 174 108.24€
Résultats antérieurs reportés - 63 257.52€

R 001 (excédent d'investissement) + **110 850.72€**

E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement - **125 365.00 €**

Excédent de financement (1)

Besoin de financement (Art 1068) F = D + E - **14 514.28€**

AFFECTATION = C = G + H + **197 646.25€**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement + **50 000.00€**
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) + **97 646.25€**

3) Report en recettes d'investissement R001 + **110 850.72€**

Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

POINT N° 4 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (pas de délibération)

Monsieur le Maire propose d'étudier les orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2025. Sera débattue la fiscalité pour 2025 et notamment le vote des taux des taxes locales 2025.

TAUX TAXES LOCALES 2025

RAPPEL : depuis 2021, la commune ne vote plus le taux de la taxe habitation (TH) sur les résidences principales, la perte financière est compensée par l'Etat.

Si la compensation génère un surplus de recettes > à 10 000.00€ alors il sera fait application d'un coefficient correcteur.

Pour 2025, il est prévu que la commune adopte les taux sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La loi de finances votée prévoit une revalorisation des bases prévisionnelles de 1.70% pour 2025. Une simulation des recettes fiscales attendues est présentée aux membres du conseil municipal.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 27 Mars 2025

Monsieur Le Maire propose de revaloriser les taux communaux à hauteur de 1%.

Cette hausse légère permet de maintenir la continuité de l'effort fiscal demandé aux administrés.

Base Prévisionnelles 2025		Taux 2024 + 1%	Produit attendu
Taxe Foncière (bâti)	841 300 €	50.874%	428 002.962 €
Taxe Foncière (non-bâti)	67 100 €	43.551%	29 222.72 €
Taxe habitation résidences secondaires	24 800€	9.959%	2 469.83€
		Recette attendue	459 695.51€
		Coefficient correcteur	77 540.00€
			382 155.51 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu propose une revalorisation de 1% sous réserve que les éléments financiers qui seront fournis par les services de l'Etat soient en adéquation avec la simulation proposée ci-dessus. La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différents éléments financiers pour élaborer le budget primitif pour l'exercice 2025.

Sont examinés les articles comptables des différents chapitres du budget.

La répartition des crédits par chapitre pourrait se faire ainsi :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants
011	Charges à caractère général	303 410.00 €
012	Charges de personnel	468 500.00 €
014	Atténuation de produits	20 000.00 €
65	Autres Charges de Gestion courante	94 127.00 €
66	Charges financières	3 700.00 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	11 221.00 €
023	Virement à la section d'investissement	50 000.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	952 958.00 €
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	97 646.25 €
13	Atténuation de charges	6 000.00 €
70	Produits de services	138 180.00 €
73	Impôts et taxes	98 593.00€
731	Fiscalité locale	380 000.00€
74	Dotations subventions et participations	182 438.00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 100.75 €
77	Produits spécifiques	0 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	952 958.00€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
001	Déficit d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers Réserves	1 160.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	53 400.00 €
21	Immobilisation corporelles - Opérations d'équipements	212 853.00€
041	Opérations patrimoniales	2 351 586.00 €
042	Opération d'ordre	11 000.00€
	RESTES A REALISER DEPENSES	133 655.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 763 654.00€
Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
002	Solde exécution positif reporté N-1	110 850.72 €
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	21 571.28 €
13	Subventions	71 251.00 €
040	Dotation aux amortissements	11 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000.00 €
041	Opération patrimoniales	2 389 691.00€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000.00€
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00€
	RESTES A REALISER RECETTES	8 290.00€
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 763 654.00€

DETAIL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

OP	DEPENSES		
	Désignation	RAR*	Estimation
	Amortissement dette		52 400,00 €
	Remboursement cautions		1 000,00 €
	Reversement TA CVS		1 160,00 €
100	Modification PLU	4 000,00 €	
204	Réserve foncière		35 000,00 €
205	Murs/poteaux Rte du Calvaire		20 000,00 €
250	Acquisition matériel technique		45 000,00 €
254	Lave-Linge	600,00 €	
258	Portail bassin orage		2 000,00 €
300	Informatiques Mairie		300,00 €
3203	Travaux Ecole Elémentaire	20 965,00 €	
3204	Travaux réfection Ecole élémentaire		20 000,00 €
321	Informatique Ecole maternelle		2 000,00 €

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 27 Mars 2025

307	Transition énergétique	26 640,00 €	50 000,00 €
351	Bistr'aux Livres fenêtre	2 000,00 €	
353	Eglise cloche et horloge	1 750,00 €	
420	Chaudière Bruno Legros	19 000,00 €	
481	Cadre bois tapis de judo		1 740,00 €
503	Travaux SDE 76	33 600,00 €	26 100,00 €
516	Acquisition panneaux de signalisation		4 000,00 €
802	Défense Incendie extincteurs Bloc...		1 500,00 €
803	Défense Incendie extérieure	25 100,00 €	5 213,00 €
	Opérations d'ordres (patrimoniales)		52 100,00 €
	Intégration dans l'actif (opération d'ordre)		2 310 486,00 €
	TOTAL DEPENSES	133 655,00 €	2 629 999,00 €

*RAR = dépenses engagées en 2024 mais à budgétiser en 2025

2 763 654,00 €

POINT N°5

Délibération 2025.27.03.04

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'octroyer les subventions communales suivantes :

Coopérative scolaire Ecole Maternelle	200.00€
Coopérative scolaire Élémentaire	470.00€
Resto du Cœur	350.00€
Chorale Chœur à Cœur	200.00
TOTAL	1 220.00€

Les demandes de subvention qui seront reçues dans l'année seront étudiées au cas par cas par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

(10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT N° 6

Délibération 2025.27.03.05

CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ARTICLE L332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux de l'école maternelle et de la surveillance de cours pendant le temps méridien, prend fin le 31 mai 2025 et ne pourra pas être renouvelé.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 27 Mars 2025

Monsieur le Maire précise que la charge de travail pour ce poste ne peut être répartie entre les différents agents.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi à temps non-complet (22/35^{ème}) non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un adjoint technique pour l'entretien de l'école maternelle et la surveillance au restaurant scolaire à compter du 26 mai 2025 jusqu'au 16 juillet 2025 à raison de 22 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

(10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT N° 7

Délibération 2025.27.03.06

ADOPTION DES DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises depuis la dernière réunion de conseil municipal.

2025.04 : accord sur devis Alert' Incendie pour la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie pour un montant HT de 1 863.00€.

2024.05 : accord sur devis de Alert' Incendie pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie pour un montant HT de 527.00€.

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Référent Mission Locale : Madame MICHONNET Pascale est nommée référente pour la commune.

Convocation : La sous-commission départementale d'accessibilité du Havre aura lieu le jeudi 03 avril 2025 à 9h30. Nos dossiers relatifs à la mise aux normes accessibilité de l'école maternelle et la mairie seront présentés.

Monsieur le Maire ne pourra être présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Gérard CAPOT Maire	Martine MAILLARD Secrétaire de séance
------------------------------	---